Autun : Augmentation record de 3380% des impôts locaux

17/09/2010 à 6h00



La ville d'Autun vient d'entrer dans l'Histoire ! Certains de ses contribuables viennent de se voir administrer une augmentation astronomique de leur taxe sur le foncier non bâti.

C'est la guerre à Autun ! Guerre que la municipalité a décidé de mener pour faire capituler sept dizaines de propriétaires fonciers qui ont une parcelle de terrain classée en zone constructible.

Une retraitée qui touche 700 euros par mois a vu sa taxe passer de 560 à 12.000 euros. Rémy Rebeyrotte, maire PS, justifie ces augmentations en forme de record de France, avec des arguments chocs. Il veut que les propriétaires concernés vendent leurs terrains pour construire des maisons.

> ***«…L'outil fiscal est un outil essentiel pour encourager vivement les propriétaires de terrains à bâtir à franchir le pas, à dégeler leurs terrains, en vue d'accueillir de nouvelles constructions…»***

Les augmentations décidées par le Maire d'Autun et son équipe

municipale présentent la singularité d'être aussi bien incitatives que dissuasives. «*Que tout le monde le sache : A Autun il est désormais interdit d'avoir une maison avec un terrain classé constructible, si l'on n'est pas riche comme Crésus pour pouvoir payer les impôts locaux…*», s'insurge un des administrés concernés par la décision municipale qui, au total, concerne 76 hectares.

> ***«Certains dirigeants politiques, d'ailleurs dénoncés par le socialiste Rémy Rebeyrotte ont inventé le bouclier fiscal. Le Maire d'Autun a lui inventé la bombe atomique fiscale !» dénonce un des propriétaires concernés.***

Lundi matin, ils ont vivement manifesté leur mécontentement devant la Mairie, en bloquant le centre-ville avec des tracteurs. Et ils n'étaient pas venus les mains vides. Ils ne se gênaient pas pour montrer des photocopies de leurs avis d'imposition. Une augmentation de 1400 à 15.000 euros pour un propriétaire. Une augmentation de 1000 à 14.037 euros pour un autre… Une augmentation de 300 à 3.000 euros pour un troisième contribuable. Une augmentation de 560 à 12.000 euros pour une retraitée de Fragny qui touche 700 euros de retraite par mois (voir le témoignage de son gendre en vidéo)… De 2009 à 2010 la feuille des impôts locaux a pris des allures d'une masse. Sans aucun doute sans équivalent en Saône-et-Loire, en Bourgogne et en France !

Si ces augmentations astronomiques ne touchent qu'une infime minorité de foyers autunois, la colère gronde très très fort. «*S'il le faut on sortira les fourches, mais il n'est pas question d'accepter une décision digne des pays totalitaires. Car je ne vois pas en quoi des politiques, même élus par le peuple, peuvent avoir le droit, pour ne pas dire le cynisme de décider d'augmentations insupportables financièrement et qui n'ont que pour seul but d'imposer, souvent à des gens modestes, de vendre leur bien. Cela sous prétexte que Monsieur*

le Maire et vice-président du Conseil Général veut voir des maisons se construire. S'il en voulait des maisons, il n'avait qu'à en faire construire à Bellevue plutôt que d'implanter des grandes surfaces qui tuent notre centre-ville», lâche un Autunois très remonté.

Très remonté, mais un peu moins que Fabienne Aimard… «*De 2009 à 2010, ma taxe sur le foncier non bâti, pour une parcelle de terrain derrière ma maison, est passée de 65 à 2662 euros… Quand j'ai reçu mon avis d'imposition, je devais le soir même signer un compromis de vente pour ma propriété. Je ne vous fais pas un dessin, mes acheteurs se sont défilés, ils ne sont quand même pas masochistes*».

Un autre propriétaire a la dent encore plus dure : «*Figurez vous que ces décisions autoritaires concernent aussi Fragny, vous savez ce petit coin qui était tranquille et où la valeur des maisons a baissé avec l'implantation du centre éducatif fermé. Eh bien non seulement on nous a fait ce cadeau, mais là on nous en ajoute un deuxième. J'espère que l'État va casser la décision du conseil municipal. Car je ne suis même pas certain que quand elle a été prise les élus qui ont voté savaient ce qu'ils faisaient et en mesuraient les conséquences*».

Monsieur Fontaine voit sa taxe passer de 1000 à 14.037 euros

Fabienne Aimard voit sa taxe passer de 65 à 2.662 euros

[Creusot Infos]